

S.D.I.S.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations Séance du 24 novembre 2015

Délibération n° 2015-42 Évolution des ressources et des charges prévisibles du S.D.I.S. pour l'année 2016

Membres du CA.SDIS en exercice	:	25
Présents à la séance	:	19
Pouvoir(s)	:	-
Nombre de votants	:	19
Quorum	:	13
Date de la convocation	:	10 novembre 2015
Affichée le	:	10 novembre 2015
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mil quinze, le vingt quatre novembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. le Docteur Bertrand ROUFFIANGE, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS, M. Pierre BERTHIER,
Mme Marie-Christine BIGNON, M. Frédéric CANNARD, Mme Carole CHENUET,
M. Maurice COCHET, Mme Catherine FARGEOT, Mme Violaine GILLET,
Mme Dominique LANOISELET, M. Jean-Paul LUARD, Mme Édith PERRAUDIN,
Mme Virginie PROST, M. Jacky RODOT, M. Bertrand ROUFFIANGE, Mme Françoise VERJUX-
PELLETIER, M. Jean-Yves VERNOCHET

Suppléances :

Mme Marie MERCIER était suppléée par M. Sébastien RAGOT

Excusés :

Mme Mathilde CHALUMEAU, non suppléée
Mme Josiane CORNELOUP, non suppléée
M. Jean-Michel DESMARD, non suppléé

Mme Marie-Thérèse FRIZOT, non suppléée
M. Jean-Claude LAGRANGE, non suppléé
M. Louis PONCET, non suppléé

Pouvoir :

-

Secrétaire de séance : Mme Catherine AMIOT

M. le Président Bertrand ROUFFIANGE, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Les S.D.I.S. ont vu leur organisation évoluer à de nombreuses reprises par le biais de textes législatifs et réglementaires. Pour ne citer que les principales étapes, trois lois fixent l'organisation et le fonctionnement actuels des S.D.I.S. :

- ☞ la loi du 3 mai 1996 instituant la départementalisation des S.D.I.S. ;
- ☞ la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- ☞ la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

À ce jour, plusieurs points clés sont affirmés :

- ☞ le statut des S.D.I.S. en tant qu'établissement public autonome est conforté ;
- ☞ dans le domaine de la sécurité civile, grande politique régaliennne, l'État est garant de la cohérence au niveau national et en définit la doctrine ;
- ☞ **le financement des S.D.I.S. dépend essentiellement des collectivités locales ;**
- ☞ depuis 2004, l'influence de l'Assemblée Départementale avec d'une part, la présidence du S.D.I.S. revenant de droit au Président du Conseil Départemental et d'autre part, **l'Assemblée Départementale qui détermine sa contribution annuelle au vu d'un rapport sur l'évolution prévisible des ressources et des charges du S.D.I.S.** a été confirmée ;
- ☞ depuis 2004 également, une lisibilité à moyen terme est désormais possible grâce à la mise en place d'une convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

En tant qu'établissement public autonome, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. vote annuellement son budget.

Son financement repose essentiellement sur la contribution des Communes et E.P.C.I. d'une part, et sur celle du Département d'autre part.

La loi du 13 août 2004 impose aux S.D.I.S. que le Conseil d'Administration adopte un rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles pour l'année suivante, pour que le Département détermine sa contribution à l'Établissement de façon souveraine.

Certes et légalement, un rapport portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année suivante doit être adopté par le Conseil d'Administration du S.D.I.S., afin que le Département puisse déterminer sa contribution au financement du S.D.I.S.

Et, c'est aussi l'occasion de donner, aux Élus, une lisibilité pour l'avenir, dans une dimension plus large que celle financière.

PRÉAMBULE

Tout d'abord, il convient de se remémorer une adaptation de la stratégie financière mise en place initialement dans le budget primitif de l'exercice 2015, afin de concourir au financement des dépenses d'équipement. À cet effet, il était prévu un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement de 400 K€.

Cependant, à la fin du second trimestre, M. le Président du Conseil Départemental a informé le S.D.I.S. 71 de la raréfaction de ses ressources et que, par conséquent, l'évolution de sa contribution au S.D.I.S. 71, pour l'exercice 2016, ne serait pas à la hauteur des prévisions de la convention n° 3, établie en 2013.

Aussitôt, et par anticipation pour 2016, des actions internes ont été engagées par le Service et le Président du S.D.I.S. 71, dans l'attente d'une validation du Conseil d'Administration au travers de la décision modificative N° 2 (D.M. 2) précédemment présentée lors de cette même séance. Aussi, certaines prévisions d'équipement ont été gelées, afin de ne pas recourir à l'emprunt et supprimer ce prélèvement. Dans ces conditions, à la clôture de l'exercice 2015, 400 K€ de moindres dépenses viendront abonder l'excédent 2015 et seront repris en 2016, en recettes de la section de fonctionnement pour compenser en partie l'écart de prévision de la contribution du Département.

L'année 2016 est la troisième et dernière année de la troisième convention (CONV 3) signée avec le Département. Il va sans dire que les projections financières et stratégiques pour 2016 ont déjà fait l'objet de nombreux partages.

Les perspectives d'avenir, développées dans ce rapport, s'appuient sur des éléments prévisibles et mesurables pour 2016, comme l'évolution de certaines charges de gestion courante, l'évolution des charges de personnels à partir d'un G.V.T. calculé d'après les éléments connus à ce jour et la prise en compte de la législation européenne sur le temps de travail, les frais financiers, les amortissements, la poursuite des autorisations de programmes (A.P./C.P.) validées par le Conseil d'Administration, les dépenses d'équipement récurrentes,... Ces éléments permettent ainsi de confirmer ou corriger, le cas échéant, des stratégies financières adoptées dans la convention n° 3.

Afin de déterminer la contribution du Département pour 2016, la mesure de l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2016 - "à périmètre égal" -, repose sur :

- deux priorités,
- deux démarches,
- cinq objectifs,

qui seront développés tout au long de ce rapport.

Les deux priorités de ce document sont bien, d'une part, d'éclairer le Conseil Départemental pour qu'il puisse déterminer le montant de sa contribution au S.D.I.S. 71, pour l'année 2016 et, d'autre part, de donner aux Élus une lisibilité pour l'avenir, dans une dimension plus large que celle financière, en explicitant les démarches stratégiques et financières à partir d'objectifs concrets et mesurables.

I - LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE À PÉRIMÈTRE ÉGAL

Comme précisé ci-dessus, la base de simulation "à périmètre égal" prend en compte toutes les composantes du budget du S.D.I.S. 71, avec leurs évolutions connues ou prévisibles à ce jour.

La démarche stratégique, dont le but est de garantir la distribution des secours, repose sur un premier objectif majeur qui va conditionner l'élaboration de prévisions budgétaires pour 2016 :

OBJECTIF 1 - Poursuivre les engagements pris concernant les grandes politiques publiques d'ores et déjà définies par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. dans les conventions, au travers d'autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

1 - Les acquisitions de véhicules (Plan véhicules 2)



Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires

Un plan a été engagé en 2013 pour un volume de 8 800 K€ sur 4 ans pour les acquisitions de véhicules.

Le volume de l'A.P. et de ses crédits de paiement annuels ont été modifiés lors de l'adoption du budget primitif (B.P.) de 2014, afin d'atténuer l'évolution de la contribution du Département (+ 550 K€ pour le dossier temps de travail). **Le nouveau volume de l'A.P. est passé à 8 175 K€.**

2013	2014	2015	2016	TOTAL
<i>Prévisions initiales</i>				
2 175 K€	2 024 K€	2 216 K€	2 385 K€	8 800 K€
<i>Prévisions qui seront proposées avec le projet de B.P. 2016</i>				
2 175 K€	2 500 K€	1 470 K€	2 000 K€	8 145 K€

Le financement de ce programme est assuré par une évolution de la contribution "continuité du Service" versée par le Département.

2 - La politique d'adaptation des tenues d'intervention



Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires

Un plan a été engagé en 2013 pour un volume de 3 984 K€ sur 4 ans pour l'adaptation des tenues d'intervention, avec des crédits de paiement annuels. Une réduction du volume de ce programme sera proposée au Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71, lors de la séance de novembre 2015, et sous réserve de l'accord de ce dernier, le **nouveau volume de l'A.P. serait ramené à 3 919 K€** (en 2015 avec - 170 K€ et en 2016 avec - 105 K€).

2013	2014	2015	2016	TOTAL
<i>Prévisions initiales</i>				
998 K€	1 075 K€	926 K€	985 K€	3 984 K€
<i>Prévisions qui seront proposées avec le projet de B.P. 2016</i>				
998 K€	1 105 K€	756 K€	850 K€	3 709 K€

Le financement de ce programme est assuré par une évolution de la contribution "continuité du Service" versée par le Département.

3 - Le plan immobilier structurant N° 2 (IMMO 2)

En 2013 et pour un volume de 6 015 K€ sur 5 ans, un second programme immobilier structurant (IMMO 2) a été engagé. Depuis, ce plan a subi déjà quelques modifications, que ce soit pour le Centre de Traitement des Appels (C.T.A./C.O.D.I.S.) ou pour la restructuration du C.I.S. de CHALON-SUR-SAÔNE. Bien-sûr, ces modifications ont toutes été validées par des délibérations, dont celle du 29 octobre 2014 (délibération 2014-45) qui ramène le montant global de l'A.P. à 5 958 K€.



IMMO 2

Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires

Programme IMMO 2		MONTANT TTC
		Valeur Juillet 2014
CTA / CODIS	Restructuration	208 K€
CHALON	Restructuration lourde	4 600 K€
HAUTE MOUGE	Construction d'un CI	450 K€
SIMARD	Construction d'un CI	450 K€
CHAROLLES	Redimensionnement du CIS	250 K€
		5 958 K€

Suite à ces modifications de programme, les crédits de paiement annuels ont fait l'objet de modifications, notamment avec la proposition qui sera faite au Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71, lors de la séance de novembre 2015 (en 2015 avec - 304 K€ et en 2016 avec + 304 K€).

2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
426 K€	2 194 K€	2 994 K€	231 K€	170 K€	6 015 K€
Prévisions qui seront proposées avec le projet de B.P. 2016					
55 K€	141 K€	3 515 K€	1 363 K€	606 K€	5 958 K€

Le financement de ce programme est assuré au travers de la contribution "équipements structurants" versée par le Département, puisque celui-ci rembourse annuellement les échéances d'emprunts contractés par le S.D.I.S. 71.

4 - Le réseau de transmission A.N.T.A.R.E.S.



Un plan a été engagé en 2011 pour un volume de 3 950 K€ pour le déploiement du nouveau réseau de transmission A.N.T.A.R.E.S. Ce programme, conformément aux différentes délibérations, devra être clos fin 2015.

Aussi, dans ces conditions, aucune inscription budgétaire n'est prévue pour 2016.

Le bilan de réalisation de ce programme sera présenté dans le cadre du compte administratif de 2015.

II - LA DÉMARCHE FINANCIÈRE À PÉRIMÈTRE ÉGAL

Aujourd'hui, et sur la base des hypothèses retenues dans la convention n° 3 S.D.I.S./Département et la prise en compte de différents éléments conjoncturels, il est possible de faire une projection sur le financement du S.D.I.S. pour 2016 basée sur une **démarche financière dont le but est d'optimiser le recours et l'utilisation de l'argent public.**

Cette démarche financière repose sur plusieurs objectifs, complémentaires du premier évoqué ci-dessus :

- OBJECTIF 2 - Poursuivre la maîtrise des coûts en matière de continuité du Service.**
- OBJECTIF 3 - Prendre en compte les impacts financiers des programmes stratégiques.**
- OBJECTIF 4 – Gérer avec efficacité les ressources du S.D.I.S. 71.**
- OBJECTIF 5 - Contenir les contributions des collectivités : Communes & E.P.C.I., Département.**

L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES CHARGES

OBJECTIF 2 : Poursuivre la maîtrise des coûts en matière de continuité du Service

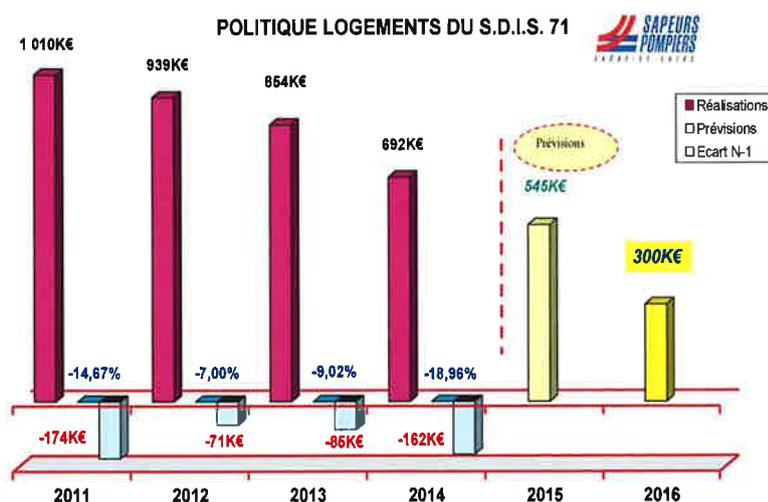
1. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

1.1 - Les charges à caractère général

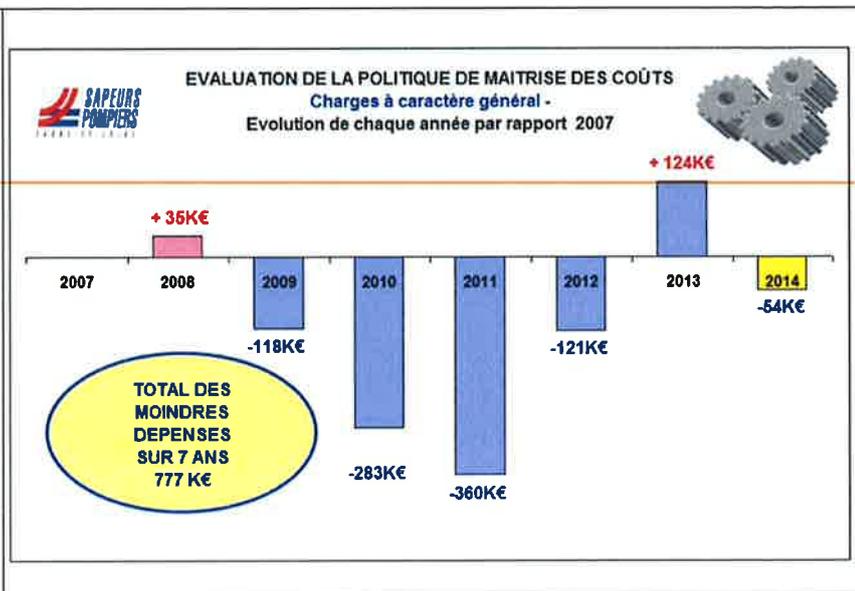
Lors des exercices précédents, le S.D.I.S. 71 a engagé plusieurs actions pour maîtriser ses charges à caractère général.

Une partie de ces crédits sont consacrés au financement des logements des sapeurs-pompiers, logés pour nécessité de service.

Le Service a mis en place une politique d'accompagnement visant à résorber le nombre de S.P. logés. Celle-ci est en passe d'aboutir fin juin 2016.



Pour les autres charges à caractère général, la remise en cause des pratiques - sans obérer la qualité de la distribution des secours, la sécurité des agents et la préservation des biens - a permis de réaliser des moindres dépenses.



Cependant, bien que le volume des moindres dépenses réalisées sur 7 ans par rapport au volume qui était consacré à ce poste budgétaire en 2007 soit non négligeable, force est de constater une tendance haussière sur le dernier compte administratif.

Pour mémoire, figurent au budget 2015 (B.P. + D.M. 1+ prévisions D.M. 2) et pour cette catégorie de dépenses 5 697 K€.

Pour 2016, comme en 2015, et afin d'en assurer la lisibilité, cette masse a été décomposée en plusieurs postes afin de pouvoir comparer ce qui est comparable (dépenses structurelles) et d'identifier les dépenses conjoncturelles :

1 – les dépenses structurelles

- ☞ Les divers postes des dépenses générales - hors fluides énergétiques et éléments conjoncturels - ont une évolution nulle, voire négative dans certains cas, afin de pallier les évolutions contractuelles obligatoires. Ils seraient de l'ordre de 3 689 K€, soit une hausse moyenne de 0,28 %.
- ☞ Le poste des fluides énergétiques, avec une évolution différenciée selon leur nature, serait de 1 427 K€, soit une baisse moyenne de 1,78 %.
- ☞ Les crédits consacrés aux logements des S.P., compte tenu de la politique départementale engagée en la matière, diminueraient de 245 K€ pour atteindre un volume de 300 K€. Logiquement et conformément à ce qui a pu être annoncé, ce poste de dépenses devrait disparaître à la fin du premier semestre 2016.

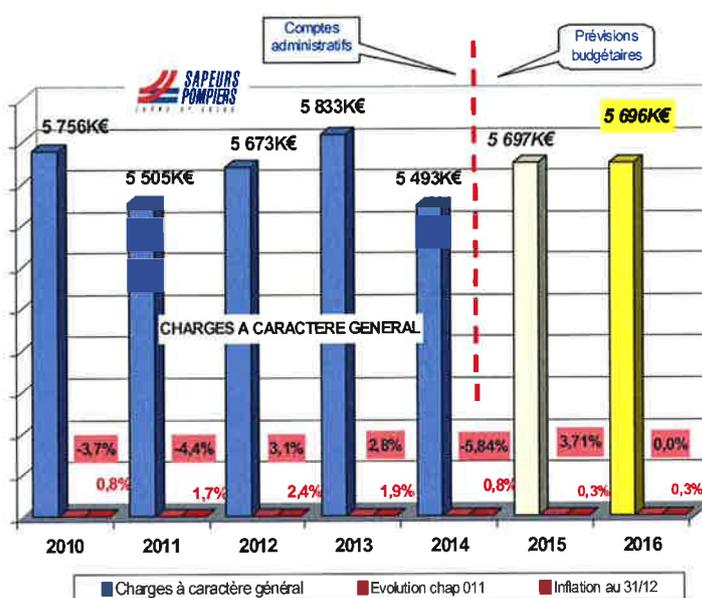
2 – les dépenses conjoncturelles

- ☞ Pour 2016, une visite décennale pour une grande échelle est programmée. Cette opération consiste en une vérification approfondie de tous les éléments de cette super structure. Le coût de cette opération est de l'ordre de 130 K€. Cependant, ce type de dépense étant prévisible, aussi grâce à une gestion prudentielle, cette dépense est financée en 2016 par des provisions qui ont été réalisées en 2013 et 2014.
- ☞ Sous réserve de l'adoption par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71, le projet de rajeunissement du parc des pneumatiques devrait générer, pour 2016, une surcharge financière de 187,5 K€.

Dépenses Fonctionnement	Budget 2015	Prévisions 2016 - R&C	Evolutions	
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 696 650	5 696 000	-650	-0,01%
<i>Continuité du Service (sauf fluides énergétiques, visite échelle, pneumatiques & logements)</i>	<i>3 678 800</i>	<i>3 651 500</i>	<i>-27 300</i>	<i>-0,74%</i>
<i>Fluides énergétiques sauf fluides logements</i>	<i>1 452 850</i>	<i>1 427 000</i>	<i>-25 850</i>	<i>-1,78%</i>
<i>Logements (loyers+ charges diverses & Fluides énergétiques)</i>	<i>545 000</i>	<i>300 000</i>	<i>-245 000</i>	<i>Politiq dép</i>
<i>Visite décennale grande échelle</i>	<i>0</i>	<i>130 000</i>	<i>130 000</i>	<i>Reprise sur provision</i>
<i>Politique pneumatiques</i>	<i>20 000</i>	<i>187 500</i>	<i>167 500</i>	<i>Politiq dép</i>

Dans ces conditions et globalement, cette catégorie de charges à caractère général serait quasi identique à 2015, soit 5 696 K€ pour 2016.

Cependant, à périmètre égal – continuité de service régulier et fluides énergétiques – la masse de ces charges à caractère général diminuerait de 1,03 % ou 53 K€.



1.2 - Les charges de personnels

Après une période de maîtrise des effectifs de 2010 à 2013 dans le contexte de la crise financière de 2009 et du déploiement du réseau radio A.N.T.A.R.E.S. (suppression du poste de stationnaire dans les C.I.S.), les années 2014 et 2015 ont connu une hausse conséquente de la masse salariale (+ 4,3 % et + 4,8 %) due principalement à l'application de la directive européenne du 4 novembre 2003 sur le temps de travail, suite à la mise en demeure de la Commission Européenne.

Cette mise en conformité relative à l'aménagement du temps de travail s'est traduite, d'une part, par le recrutement sur la période 2014-2015 de 18 sapeurs-pompiers professionnels et d'autre part, par la volonté du Service Départemental d'ajuster le régime indemnitaire, afin de prendre en compte des difficultés sociales générées par la mise en œuvre de la directive.

Pour 2016, malgré un infléchissement de la courbe, les charges de personnels continuent d'évoluer, en raison notamment des mesures nationales qui s'imposent au S.D.I.S., à savoir :

- ☞ la poursuite du déploiement du format des sapeurs-pompiers professionnels sur une durée de 7 ans (jusqu'en 2019) suite à la refonte du statut des sapeurs-pompiers professionnels de 2012, induisant des avancements de grades, conformément à la redéfinition de certains emplois ;
- ☞ la prise en compte de la revalorisation des grilles indiciaires de certaines catégories d'agents en raison de l'accord national sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (P.P.C.R.) ;
- ☞ la politique du S.D.I.S. concernant la fin des logements de fonction (sauf exception) au 1^{er} juillet 2016, qui a pour effet une augmentation des primes des agents qui passent en service non logé, alors que dans le même temps les charges du S.D.I.S. liées au logement tendent à disparaître.

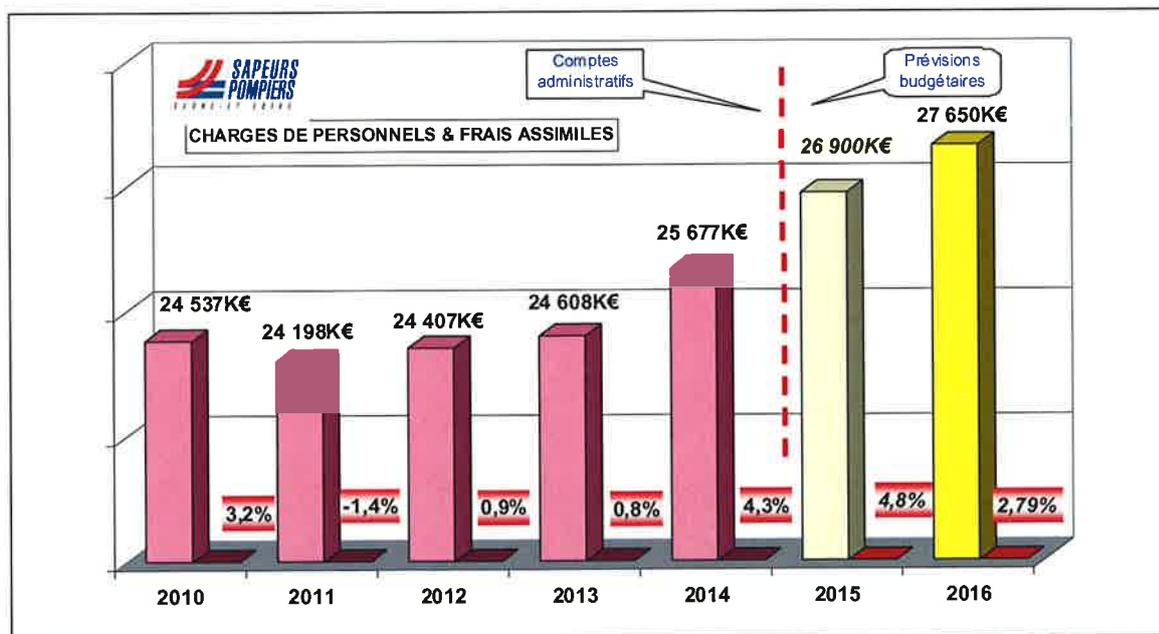
De plus, certains facteurs résultant particulièrement d'effets mécaniques impactent également les dépenses de personnel, comme :

- ☞ le G.V.T. (Glissement-Vieillesse-Technicité) ;
- ☞ le montant des vacances horaires versées aux S.P.V. en hausse, en raison de l'accroissement de l'activité opérationnelle constante, ainsi que la prise en compte des avantages retraites des S.P.V.

Enfin, des mesures plus directement liées à la politique du Service Départemental en matière de ressources humaines influent sur le niveau des dépenses ; on peut citer à cet égard :

- ☞ une hausse des dépenses liée à l'application du protocole d'accord du 21 janvier 2014, signé entre l'exécutif du S.D.I.S. 71 et certaines organisations syndicales, relatif au régime indemnitaire des S.P.P. dans le cadre de l'aménagement du temps de travail en application de la directive européenne de 2003 ;
- ☞ la neutralisation budgétaire du poste de Directeur Départemental qui génère une économie sur la masse salariale.

Le schéma ci-dessous illustre l'évolution des dépenses de personnels depuis 2010. L'évolution entre 2010 et 2016 est de 12,69 %, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 2,12 %.



Dans ces conditions, le chapitre des dépenses de personnel passerait de 26 900 K€ en 2015 (prévisions budgétaires) à 27 650 K€ en 2016, soit une augmentation de 750 K€ ou 2,79 %.

1.3 - D'autres charges de fonctionnement

Parmi les principales, on peut citer :

- ☞ **Les charges financières** correspondant au paiement des intérêts des emprunts réalisés par le S.D.I.S. 71. Figurent également sur ce poste la part de ceux correspondant aux emprunts réalisés pour les équipements structurants et qui sont supportés in fine par le Département.

Il convient de noter, pour ce dernier point, que le remboursement des emprunts réalisés pour le programme A.N.T.A.R.E.S. se termine en 2015. Pour ce programme structurant, 1 685 K€ ont été empruntés et ils ont engendrés 90 K€ de frais financiers. Un point financier complet sur le programme A.N.T.A.R.E.S., qui n'est pas clos à ce jour, sera présenté lors du compte administratif de l'exercice 2015.

Simulations au 12/10/2015 Nature de la dette	Intérêts et frais financiers pour 2016	Les frais financiers, dont certains sont indexés sur des taux variables, seraient de : 593 K€ pour 2016, contre une prévision de : 637 K€ en 2015 soit une diminution de 6,9%.
Continuité du Service et I.C.N.E.	83 K€	
Immobilier structurant 1 & 2	510 K€	
A.N.T.A.R.E.S.	0 K€	
Total	593 K€	

Les amortissements et le virement complémentaire au profit de la section d'investissement sont des mouvements d'ordre entre sections, dont l'une des caractéristiques principales est l'absence de décaissement.

- ☞ **Les amortissements** correspondent à la mesure de la dépréciation des biens acquis en investissement. Ils concourent au financement des investissements récurrents par le biais de mouvements d'ordre (sans décaissement).

Suite à une politique conséquente de remise à niveau des biens destinés à l'activité opérationnelle et malgré une neutralisation de l'amortissement des biens immobiliers (bâtiments), ce poste est devenu conséquent. Il pèse fortement sur la section de fonctionnement, malgré un allongement des durées d'amortissement des gros équipements au maximum des possibilités réglementaires.

- ☞ **Le virement complémentaire au profit de la section d'investissement** correspond à un prélèvement des ressources de fonctionnement, afin de concourir au financement des dépenses d'investissement. Cette ressource propre permet ainsi de moins recourir à l'emprunt (levier d'équilibre de la section d'investissement). Par conséquent, le prélèvement permet, d'une part, de diminuer les frais financiers (les intérêts) et d'autre part, de diminuer plus rapidement le capital restant dû. L'objectif global de cette démarche contribue à la politique de désendettement du Service.

À noter qu'à ce stade de la préparation budgétaire pour 2016, il n'est pas prévu de prélèvement. Pour mémoire, en 2015, un prélèvement de 400 K€, initialement prévu au budget primitif, sera supprimé en D.M.2 sous réserve de son approbation, consécutivement à l'adaptation de la stratégie financière. Cette stratégie financière sera reprise ultérieurement dans ce rapport de présentation.

Pour 2016, les volumes des mouvements d'ordre enregistrés en dépenses et recettes de fonctionnement seraient les suivants :

☞ Le volume net des amortissements sera en évolution de 170 K€ par rapport à celui de 2015. Même s'il constitue une ressource pour la section investissement, il n'en demeure pas moins une charge pour la section de fonctionnement et appelle des ressources en conséquence.

Mouvements ORDRE	DEPENSES		RECETTES	
	2015	2016	2015	2016
Total Dépenses & Recettes d'ordre	4 494 K€	4 700 K€	1 646 K€	1 682 K€
Amortissements	4 494 K€	4 700 K€	1 279 K€	1 325 K€
Quote-part des subventions transférées			367 K€	357 K€
Amort. NET	2 848 K€	3 018 K€		

1.4 - Synthèse sur les dépenses de fonctionnement

Le tableau détaillé des dépenses de fonctionnement figure en annexe 1.

L'action du S.D.I.S. 71 est caractérisée par une maîtrise globale des dépenses de fonctionnement courant, tant sur les dépenses à caractère général que sur les dépenses de personnels.

Cependant, malgré les efforts quotidiens et l'ensemble de mesures d'anticipation, les **dépenses de gestion des services de 2016** seraient de 33 636 K€. Après neutralisation de la dépense liée à la révision décennale d'une grande échelle financée par une reprise sur provision, ces dépenses de gestion **augmenteraient** donc de 612 K€, ou **1,86 %**. Cette évolution globale est due à l'évolution de la masse salariale, même si d'autre part, les autres postes de cette catégorie diminuent.

Enfin, les **dépenses imprévues** passeraient de 1 268 K€ à **566 K€**, dans la mesure où la stratégie financière développée ci-après était acceptée.

Les dépenses réelles qui prennent en compte ces différents éléments, et notamment les éléments conjoncturels, seraient de 34 820 K€, quasi-identiques à celles de 2015 (+ 6 K€ ou 0,02%).

La dotation aux amortissements permet au S.D.I.S. 71 de disposer de ressources pérennes, pour assurer le renouvellement de ses investissements récurrents. Leur progression résulte de règles comptables.

Dans ces conditions, après prise en compte de l'évolution de l'ensemble des écritures – réelles & ordre – et à périmètre égal, la section de fonctionnement augmenterait globalement, par rapport au budget 2015, de 212 K€ (0,54 %), pour un nouveau montant de 39 520 K€ en 2016.

Enfin, précisons que ce volume 2016 correspond quasiment (inférieur de 50 K€) aux prévisions 2016 réalisées en 2013 pour la convention n° 3.

1.5 - Éléments de comparaison

Que ce soit pour les charges ou les ressources, des comparaisons sont faites avec d'autres services d'incendie et de secours similaires à celui de la Saône-et-Loire.

La constitution de ce panel significatif résulte d'un travail réalisé, en 2008, par le Cabinet François LAMOTTE pour la présentation du bilan de la première convention signée avec le Département.

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	D.R.F. K€	D.R.F. €/Habitant	Dép. Personnels K€	Dép. Personnels €/Habitant	Charges Générales K€	Charges Générales €/Habitant	Prévisions D.R.F. K€	D.R.F. évolution %
		2015	2015	2015	2015	2015	2015	2016	2016 / 2015
S.D.I.S. - DOUBS - 25	545 888	43 978,8	80,6	35 310,7	64,7	7 458,0	13,7	N.C.	N.C.
S.D.I.S. - EURE - 27	609 226	34 848,2	57,2	27 124,2	44,5	6 393,2	10,5	N.C.	
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	603 337	37 210,0	61,7	29 133,0	48,3	6 673,0	11,1	N.C.	
S.D.I.S. - MARNE - 51	574 966	32 800,0	57,0	26 897,0	46,8	5 412,0	9,4	32 898,0	0,3%
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 145	34 814,1	60,2	26 900,0	46,5	5 697,0	9,9	34 820,0	0,0%
S.D.I.S. - SARTHE - 72	597 896	30 523,0	51,1	24 489,0	41,0	5 408,0	9,0	31 000,0	1,6%
S.D.I.S. - SOMME - 80	606 700	42 914,0	70,7	34 647,0	57,1	6 808,0	11,2	N.C.	
Moyenne			62,6		49,8		10,7		0,6%

N.C. = non communiqué

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Amort. K€	Amort. €/Habitant	Frais Financiers K€	Frais Financiers €/Habitant
		2015	2015	2015	2015
S.D.I.S. - DOUBS - 25	545 888	4 842,9	8,9	857,9	1,6
S.D.I.S. - EURE - 27	609 226	2 970,0	4,9	1 129,6	1,9
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	603 337	4 970,0	8,2	1 063,0	1,8
S.D.I.S. - MARNE - 51	574 966	3 450,0	6,0	188,0	0,3
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 145	4 494,0	7,8	637,0	1,1
S.D.I.S. - SARTHE - 72	597 896	5 500,0	9,2	300,0	0,5
S.D.I.S. - SOMME - 80	606 700	6 082,0	10,0	1 190,0	2,0
Moyenne			7,9		1,3

2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2016, outre les trois grands programmes déjà commentés et considérés comme stratégiques, les autres investissements projetés concernent les dépenses récurrentes.

2.1 - Dépenses stratégiques

OBJECTIF 3 : Prendre en compte les impacts financiers des programmes stratégiques

Sans revenir dans le détail sur les programmes cités ci-dessus, qui ont fait l'objet de débats et de partages, qui ont été concrétisés par des autorisations de programmes et leurs crédits de paiement, les volumes financiers pour 2016 – hors reports - seraient de :

LES DOSSIERS STRATEGIQUES	2015	2016
Renouvellement du parc automobile	1 470 K€	2 000 K€
Adaptation des tenues d'intervention	756 K€	850 K€
Immobilier structurant N°2	3 515 K€	1 363 K€
A.N.T.A.R.E.S.	192 K€	0 K€
Total des inscriptions budgétaires	5 933 K€	4 213 K€

2.2 - Dépenses récurrentes d'investissement

Chaque année, le S.D.I.S. 71 procède à l'acquisition de biens destinés, d'une part, aux équipements nécessaires aux interventions - les petits matériels incendie et équipements de protection individuelle (P.M.I & E.P.I) - et d'autre part, aux équipements nécessaires à la continuité du Service.

- ☛ **Les équipements nécessaires aux interventions** (sauf véhicules & tenues interventions et tenues opérationnelles)

P.M.I. & E.P.I.



Dans cette rubrique figurent, hors dépenses d'habillement précitées, les petits matériels incendie, certains équipements spécifiques pour les équipes spécialisées, pour la santé, les appareils de respiration d'air individuels et les équipements qui en découlent.

Les crédits pour **2016** seraient de **300 K€**, contre 294 K€ en 2015, après gel de crédits précisé en introduction.

- ☛ **Les autres équipements nécessaires à la continuité du Service**



Ici figurent toutes les dépenses d'investissement qui garantissent la continuité du Service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériels de transmission, d'informatique opérationnelle et fonctionnelle, des travaux de bâtiments non retenus dans le plan immobilier structurant, les mobiliers administratifs, les mobiliers pour les locaux de vie opérationnelle, ...

Les crédits pour **2016** seraient de **1 000 K€**, contre 802 K€, après gel de crédits précisé en introduction, au cours de l'exercice 2015.

Chaque année, ces dépenses font l'objet d'une priorisation des besoins exprimés. Cette approche a permis de contenir le volume financier dédié à cette catégorie de biens.

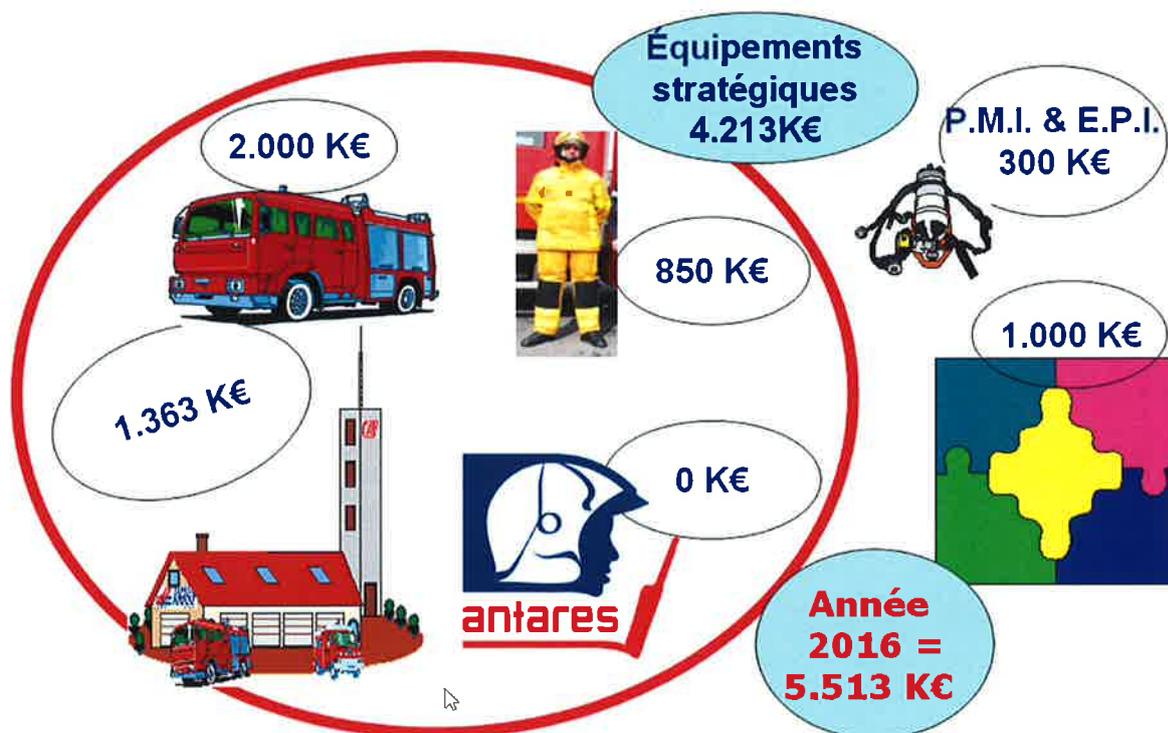
Enfin, avant l'adoption du budget et dans une certaine mesure ne remettant pas en cause la sécurité, une certaine fongibilité budgétaire entre ces deux catégories de biens est potentiellement possible.

À ce stade des projections, les crédits affectés à ces dépenses d'investissement seraient identiques à ceux de 2015 avant gel, soit 1 300 K€.

2.3 - Vue d'ensemble des dépenses d'investissement

Le tableau détaillé des dépenses d'investissement figure en annexe 2

L'identification des dépenses d'investissement par grandes catégories permet de donner une lisibilité sur les équipements projetés :



Les dépenses d'équipement (hors reports), passeraient, de 7 233 K€ en 2015 (après D.M. 2) à 5 513 K€ en 2016.

Les dépenses financières (hors emprunt revolving), consacrées au remboursement du capital de la dette seraient de 1 091 K€ en 2016, contre 1 625 K€ l'année précédente, soit une diminution de 534 K€.

Cette **diminution** est due, bien sûr, au profil d'extinction de la dette des emprunts existants au 1^{er} janvier 2016 (fin du remboursement des emprunts A.N.T.A.R.E.S.), mais aussi au fait que le S.D.I.S. 71 n'a pas eu à recourir à l'emprunt en 2014, grâce à la subvention exceptionnelle d'équipement de 3 225 K€ versée par le Département au cours de l'année et que le remboursement de l'emprunt réalisé sur 2015 (700 K€) ne commencera qu'en 2017, grâce à une optimisation des flux, avec notamment la mensualisation des contributions pour 86 % des Collectivités Locales de Saône-et-Loire.

L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES RESSOURCES

OBJECTIF 4 : Gérer avec efficacité les ressources du S.D.I.S. 71

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

3.1 - Les produits du Service

Ces produits correspondent à la réalisation d'interventions payantes.

Parmi les différents produits du Service figurent notamment les recettes provenant des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers :

- ☞ En cas de carence des ambulanciers privés. Lorsque le S.D.I.S. 71 intervient pour du secours à personne en lieu et place des transporteurs sanitaires privés., il peut prétendre à une indemnisation. Une convention a été signée avec le centre hospitalier de CHALON-SUR-SAÔNE, siège du S.A.M.U de Saône-et-Loire, pour que le S.D.I.S. 71 soit indemnisé. Cette convention, pour les années 2013 à 2015 fixe le montant global de cette indemnisation à 135,7 K€ par an (1 150 interventions fois 118 €). Il s'agit ici d'une prévision qui devra être confirmée par une nouvelle convention.
- ☞ En cas d'accidents sur le domaine autoroutier. Le produit de celles-ci devrait varier de 120 K€ à 150 K€.
- ☞ En cas d'interventions non obligatoires. Celles-ci sont soumises à facturation et génèrent en moyenne un produit de 70 K€.

D'autres recettes proviennent de la gestion des logements par nécessité de service (30 K€ au lieu de 53 K€ car la suppression de ces derniers est planifiée pour la fin du premier semestre) ou de prestations de formations (30 K€).

Compte tenu de l'évolution prévisible de l'I.P.C. (réf. indice publié en juillet), les différents tarifs des prestations payantes évolueraient de 0,3 % par rapport à l'année 2015.

Aussi, compte tenu de ces éléments, le produit global des recettes du Service pour 2016 devrait être d'environ 413 K€, contre 433 K€ en 2015.

3.2 - Les participations diverses

Parmi celles-ci, outre les contributions des Communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et la contribution du Département, on peut citer **des participations régulières**, avec principalement les transports réalisés par les sapeurs-pompiers vers les hôpitaux pour 145 K€, la maintenance du réseau A.N.T.A.R.E.S. (S.S.U.) pour 31 K€, la participation aux emplois d'avenir pour 52 K€ ...

Ces différentes participations devraient générer un produit de 230 K€ en 2016, similaire à 2015.

3.3 - Les atténuations de charges

Les recettes enregistrées sur ce poste correspondent essentiellement à divers remboursements, d'organismes ou Collectivités, liés aux frais de personnels. Statistiquement et par rapport aux autres exercices antérieurs, la prévision pour 2016 a été arrêtée à hauteur de 200 K€.

3.4 - Les excédents reportés et les reprises sur provisions

Après les premières années de la départementalisation, l'excédent dégagé sur les exercices précédents était conséquent. Ces résultats étaient essentiellement dus à la jeunesse de notre établissement et à la prise en compte d'un nouveau périmètre départemental.

La stratégie budgétaire adoptée par le Conseil d'Administration prévoyait que les excédents des exercices antérieurs ne soient pas capitalisés. Ils concouraient alors à l'équilibre de la section de fonctionnement et permettaient également de limiter le recours au financement du Département.

Aujourd'hui, cette situation est résorbée et les volumes de ces résultats sont revenus dans les moyennes nationales.

Une partie de celui-ci (700 K€) correspond à la somme qui a été gelée en 2015 et donc naturellement reportée sur 2016, afin de contenir l'évolution de la contribution du Département, conformément à la stratégie développée dans la convention n° 3 pour les trois prochaines années. De même et comme précisé en préambule, le prélèvement (400 K€) prévu au budget primitif de 2015 serait supprimé. Ces crédits réinscrits en dépenses imprévues (D.M. 2) et également gelés seraient alors repris dans l'excédent. Ils seront indispensables à l'équilibre du budget 2016.

À ce type d'excédent, il convient d'ajouter les crédits votés et inemployés par les services, pour diverses raisons. Ces crédits inemployés seront commentés lors de la présentation du compte administratif de 2015. Aujourd'hui, cette dernière somme est évaluée à 400 K€.

Enfin les recettes de fonctionnement enregistreront, pour 2016, une reprise partielle (130 K€) de la provision qui a été constituée en 2013 et 2014 pour faire face aux visites décennales des grandes échelles évoquées lors de la présentation de l'évolution des charges à caractère général. Pour mémoire, cette provision est de 520 K€. Elle a été dimensionnée pour faire face aux visites de ce type, planifiées pour les 4 années à venir.

Tout en tenant compte du principe de prudence de la comptabilité publique en matière d'inscription budgétaire de recettes, l'excédent global de l'exercice 2015, reporté sur 2016, est estimé à 1 500 K€.

La reprise sur provision serait de 130 K€.

3.5 - La neutralisation de certains amortissements

Conformément aux dispositions comptables de la M61, la neutralisation des amortissements est réalisée pour les bâtiments. L'application de cette disposition constitue donc une ressource d'ordre et elle atténue ainsi la charge d'amortissement évoquée ci-dessus.

	2015	2016
Dépenses	4 494 K€	4 700 K€
Recettes	1 646K€	1 682 K€
Amortissement NET	2 848 K€	3 018 K€

3.6 - Synthèse sur les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement passeraient de 36 178 K€ en 2015 à 36 338K€ pour 2016, soit une augmentation de 160 K€ ou + 0,44 %. Cette dernière provient essentiellement de la reprise sur provision (130 K€) évoquée ci-dessus.

Cette prospective étant équilibrée, le total des recettes de fonctionnement (réelles + ordre) augmenterait de 0,54 % ou 212 K€, c'est-à-dire comme pour les dépenses de cette section, pour atteindre un volume global de 39 520 K€ en 2016.

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

4.1 - L'excédent de fonctionnement capitalisé de N - 1

Il s'agit ici d'une ressource propre du S.D.I.S. 71, découlant du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice en cours (2015) et de son éventuelle affectation –partielle - en section d'investissement de l'exercice suivant (2016).

Pour mémoire, la section d'investissement de l'exercice 2015 a enregistré dans ce cas une recette de 1 000 K€, permettant de limiter d'autant le recours à l'emprunt pour faire face aux dépenses d'équipement.

Pour 2016 et compte tenu de la stagnation des ressources réelles de fonctionnement du S.D.I.S. 71 il n'est pas prévu, à ce jour, d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2015 au profit de la section d'investissement de 2016, mais plutôt de conserver celui-ci au profit de la section de fonctionnement 2016, faute de quoi cette section ne pourrait être équilibrée.

L'excédent de fonctionnement capitalisé de 2015 sur 2016 serait nul.

4.2 - Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Cette ressource provient de l'État.

Ce fonds correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2016, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2014, auxquelles est appliqué un taux de 15,4 % (taux qui a été retenu en 2015).

	2015	2016
Fonds propres d'origine externe	562 K€	970 K€
F.C.T.V.A. Continuité du service	504 K€	895 K€
F.C.T.V.A. Immobilier structurant	28 K€	0 K€
F.C.T.V.A. A.N.T.A.R.E.S.	30 K€	75 K€

Dans ces conditions, les ressources d'investissement provenant de l'État passeraient de 562 K€ en 2015 à 970 K€ en 2016.

Précisons toutefois que cette évolution n'est que conjoncturelle, puisque le taux qui est inchangé, est appliqué sur le montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

4.3 - Les emprunts

Malgré les différentes recettes de la section d'investissement, qu'il s'agisse de fonds propres d'origine interne comme les amortissements, les fonds propres d'origine externe comme le F.C.T.V.A., les subventions d'équipement versées par le Département sur les exercices antérieurs et qui font l'objet de reprises, la subvention en annuité du Département pour la part du capital des emprunts structurants, le S.D.I.S. 71 se voit contraint de contracter des emprunts pour soutenir sa politique d'équipement.

Les emprunts inscrits au budget sont répartis en deux parties :

☞ **Le recours à l'emprunt nécessaire au financement des dépenses d'équipement garantissant la continuité du Service :**

Il s'agit ici des dépenses récurrentes comme les acquisitions de véhicules, les équipements incendie, les matériels de transmissions, d'informatique, les gros travaux de bâtiments, ... Dans le projet de budget 2016 et à ce stade, ces dépenses seraient prévues pour 4 150 K€. Hormis les différentes ressources propres évoquées ci-dessus, le besoin de financement complémentaire par l'emprunt serait de **780 K€**.

☞ **Le recours à l'emprunt nécessaire au financement des équipements structurants :**

- Il s'agit ici des dépenses relatives à la réalisation du plan immobilier N° 2 (IMMO 2). S'agissant d'un équipement structurant et conformément à la convention n° 3, le Département rembourse, chaque année, le montant des annuités payées par le S.D.I.S. 71.
- À ce jour, le volume financier du plan IMMO 2 est de 5 958 K€.
- Compte tenu de l'avancement des travaux desquels découlent les sommes effectivement mandatées en 2013 et 2014, des crédits inscrits au budget 2015, 1 126 K€ d'emprunts ont déjà été contractés qui viennent s'ajouter à une subvention d'équipement octroyée par le Département de 1 689 K€.
- Pour 2016, des crédits de paiement sont prévus pour 1 363 K€ et devront faire l'objet de financement par l'emprunt de **1 360 K€**.

Le volume d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement pour 2016 serait de 2 140 K€.

Le tableau ci-dessous permet de comparer le niveau d'endettement, par habitant, des S.D.I.S. recensés dans notre panel :

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Capital Restant Dû 01/01/2015 K€	C.R.D. 01/01/N €/Habitant	C.R.D. au 01/01/ 2015 par rapport aux R.R.F. 2015
	2015	2015	2015	2015
S.D.I.S. - DOUBS - 25	545 888	28 250,4	51,8	59,8%
S.D.I.S. - EURE - 27	609 226	19 210,4	31,5	50,8%
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	603 337	42 400,0	70,3	101,4%
S.D.I.S. - MARNE - 51	574 966	6 707,0	11,7	18,8%
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 145	19 401,9	33,6	53,6%
S.D.I.S. - SARTHE - 72	597 896	10 595,0	17,7	30,8%
S.D.I.S. - SOMME - 80	606 700	30 113,0	49,6	63,8%
Moyenne			38,0	

5. LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

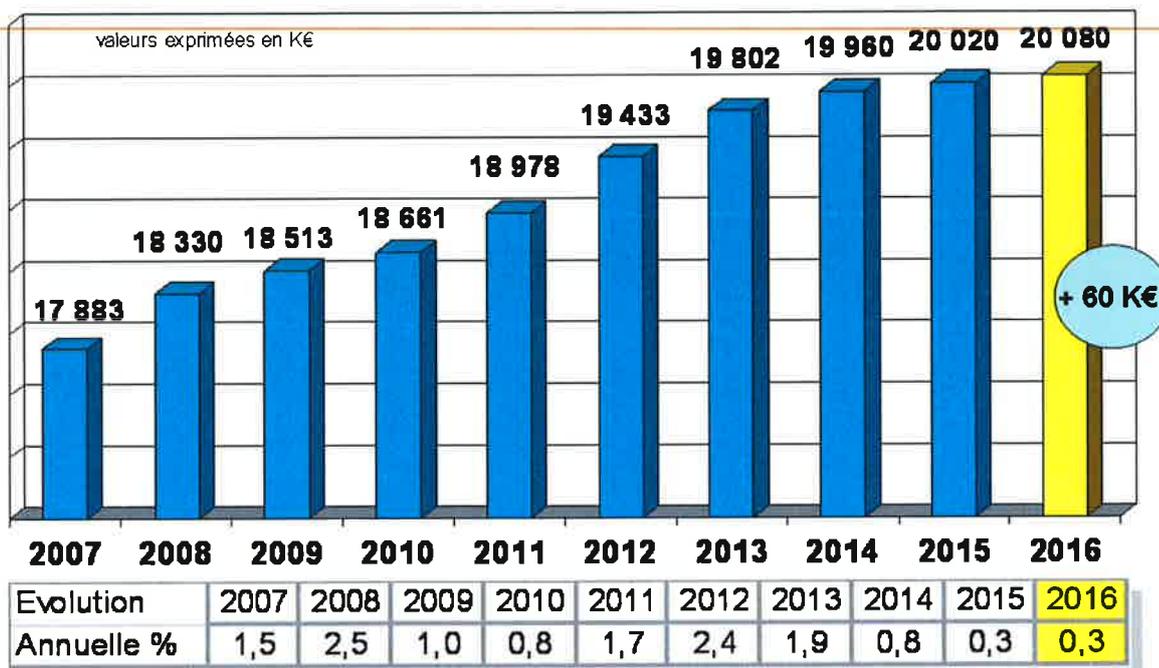
OBJECTIF 5 : Contenir les contributions des Communes & E.P.C.I. et du Département

5.1 - Les contributions des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.)

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoient que les contributions des Communes et E.P.C.I. augmentent de la même manière que l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) publié par l'I.N.S.E.E.

L'I.N.S.E.E., dans son rapport d'information n° 168 du 15 juillet 2015, a publié l'évolution de l'I.P.C. de juin (ensemble des ménages hors tabac – 4018 E), soit **0,30 %** sur les douze derniers mois glissants.

Du fait de l'évolution de l'I.P.C. (juin 2015 = 0,3 %), le volume financier de ces contributions passe de 20 020 K€ en 2015 à 20 080 K€ en 2016, soit une augmentation globale de 60 K€.



5.2 - La contribution du Département, une contribution dynamique adaptée à une politique partagée

Du fait de l'encadrement de l'évolution de la contribution des Communes et E.P.C.I., la contribution du Département devient le seul levier de financement complémentaire pour atteindre l'équilibre budgétaire. En effet, elle est la seule variable d'ajustement, que ce soit pour assurer la continuité du Service, pour mettre en œuvre des politiques nouvelles, ou bien pour faire face aux effets financiers liés à des facteurs exogènes.

Compte tenu de ce constat, il apparaît indispensable de prendre des dispositions, dans la mesure de nos capacités d'anticipation d'une part, et de nos capacités d'épargne d'autre part, pour contenir l'évolution de la contribution du Département sur un périmètre égal.

Aussi et dans la poursuite des travaux préliminaires menés en concertation avec les services du Département, des stratégies pourraient être poursuivies ou mises en place, afin de préserver l'avenir.

DES STRATÉGIES AFIN DE PRÉSERVER L'AVENIR

☞ **Limiter le recours à l'emprunt**

Comme explicité précédemment, le Service devrait recourir à l'emprunt (1 360 K€) dans l'optique d'un complément de financement pour le plan IMMO 2 (1 363 K€ de dépenses prévues en 2016).

Le financement des autres dossiers stratégiques – acquisitions de véhicules (2 000 K€) et adaptation des tenues opérationnelles des S.P. (850 K€) – ainsi que des autres dépenses d'équipement récurrents, qui ont été limitées au même volume que ces dernières années (1 300 K€), est assuré par les autres ressources de la section, qu'elles soient réelles ou d'ordre. Afin de limiter le recours à l'emprunt pour cette catégorie d'équipements et sans obérer la sécurité des sapeurs-pompiers, les dépenses concernant l'adaptation des tenues opérationnelles ont été diminuées de 105 K€, ce qui a permis de diminuer d'autant le volume de l'emprunt et de le contenir à 780 K€.

☞ **Saisir une opportunité**

Dans la convention n° 3 signée avec le Département, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 avait adopté le principe qu'une partie des excédents des exercices antérieurs soient gelés au moment de leur reprise, pour qu'ils soient à nouveau reportés sur les exercices ultérieurs.

L'objectif de cette stratégie est bien de contenir les évolutions conjoncturelles de la contribution du Département.

Ainsi, au vu des résultats de fonctionnement du compte administratif de 2014 et de ses excédents reportés sur 2015, le Conseil d'Administration avait adopté, dans le budget primitif de 2015, le principe qu'une partie de ceux-ci – 700 K€ - soient "gelés", afin qu'ils participent à l'excédent 2015 et ainsi, puissent alimenter le budget de 2016.

Cette même démarche pourrait être renouvelée en 2016, pour anticiper le financement de 2017. Ce gel de crédits se traduirait alors par une inscription en dépenses imprévues de 400 K€ (le montant du prélèvement annulé). Ce volume financier viendrait ainsi abonder les excédents des services qui seraient reportés ensuite sur 2017.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT "À PÉRIMÈTRE ÉGAL"

La base de simulation pour la détermination de la contribution du Département, "à périmètre égal", prend en compte toutes les composantes du budget du S.D.I.S. 71, avec leurs évolutions connues ou prévisibles à ce jour.

Cette contribution est scindée en 2 parties :

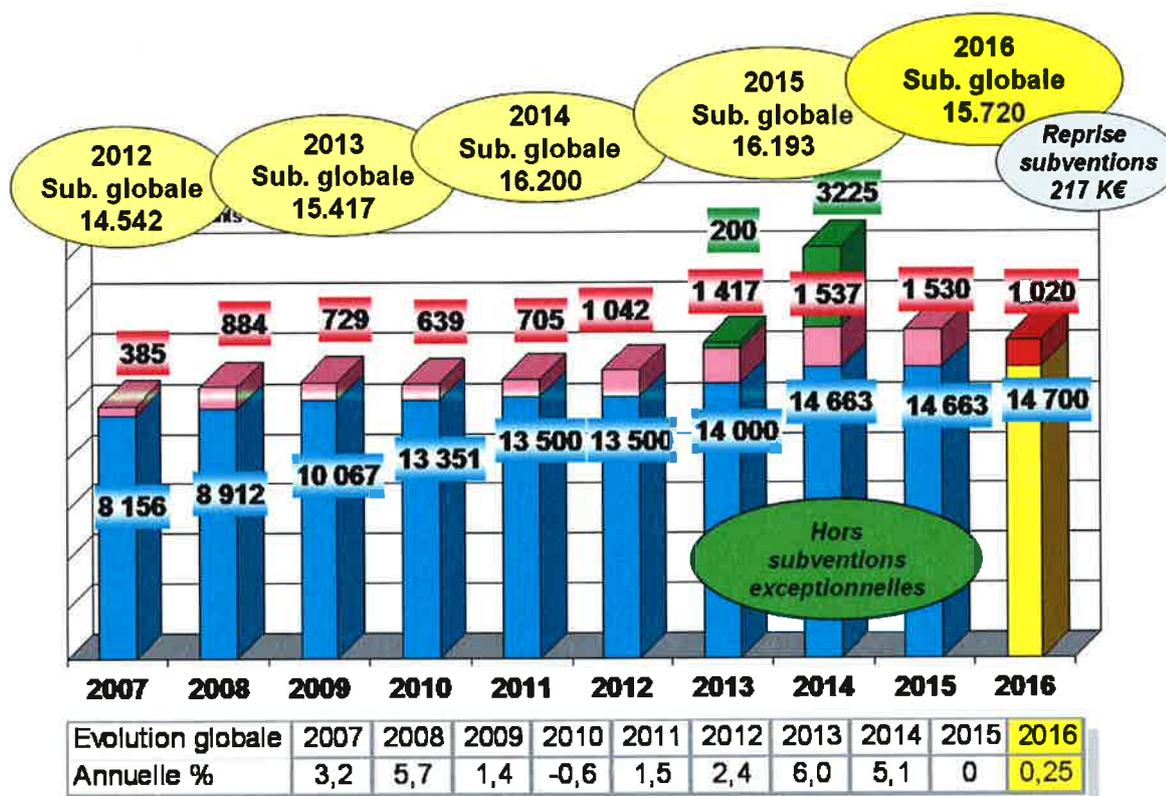
- ☞ La part dite de "continuité du Service" qui concoure au financement régulier du Service. Elle serait, pour 2016 de 14 700 K€, soit une évolution de 0,25 % Il convient de rappeler, ici, la très forte évolution de la contribution du Département pour la continuité de Service sur les dernières années. Celle-ci va bien au delà de l'inflation cumulée pour absorber les dépenses courantes supplémentaires générées par les coûts de fonctionnement et ceux induits par les dépenses d'équipement, même contenus par une recherche permanente d'une gestion optimale.
- ☞ La part "subvention pour équipements structurants" correspondant au remboursement des emprunts – capital et intérêts – serait en forte diminution par rapport à celle de 2015 (- 510 K€), soit 1 020 K€ en 2016. Cette diminution est due à l'extinction de la dette souscrite pour le déploiement du programme A.N.T.A.R.E.S. comme déjà précisé.

La quasi-stabilité de la contribution "continuité de Service" du Département pour l'exercice 2016, par rapport à 2015, s'explique aussi par le fait que ce dernier a versé, au S.D.I.S. 71 en 2014, une subvention d'équipement exceptionnelle de 3 225 K€.

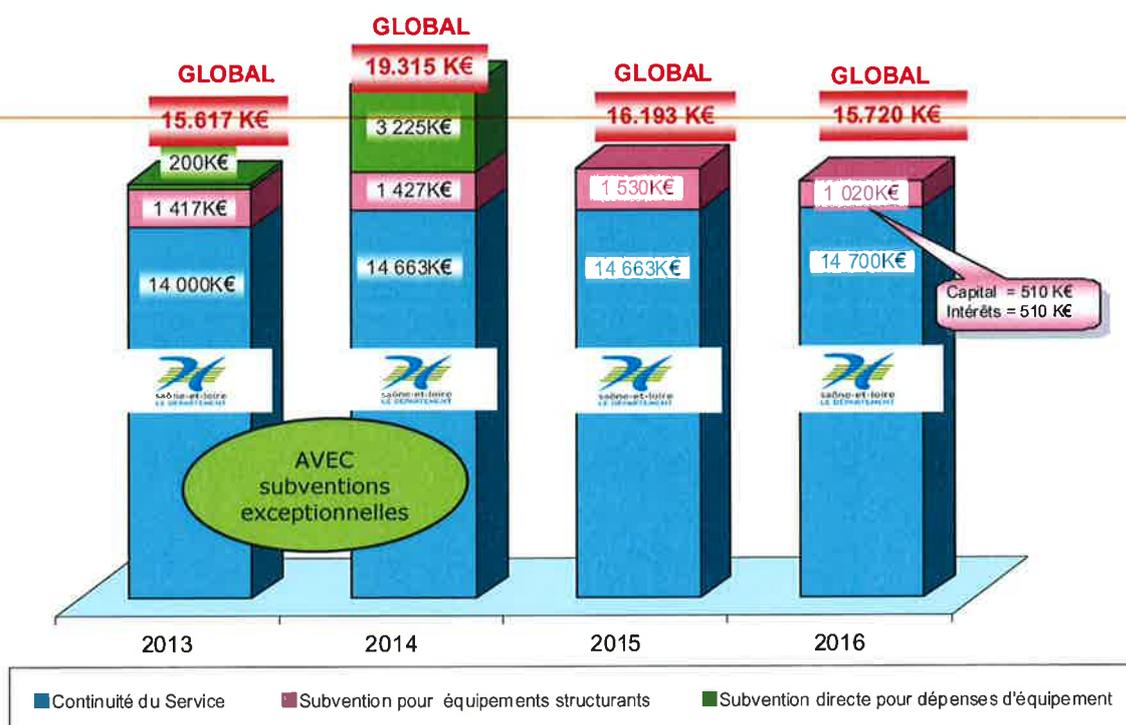
Cette subvention a permis d'éviter de recourir à l'emprunt en 2014 et donc de diminuer le capital restant dû (C.R.D.) et les frais financiers. En effet, le C.R.D. de la dette propre (hors équipements structurants IMMO 1 & 2 et A.N.T.A.R.E.S.) qui était de 4 118 K€ au 1^{er} janvier 2014, sera de 2 927 K€ au 1^{er} janvier 2016.

D'autre part, conformément aux dispositions du plan comptable général et de la comptabilité publique en particulier, une quote-part de cette subvention (calculée mathématiquement en fonction des durées d'amortissement des biens acquis grâce à celle-ci) est transférée au compte de résultat et génère donc une ressource de fonctionnement de 217 K€ assimilable à une contribution annuelle.

Sur la base de ces éléments, la contribution pour 2016 du Département serait de 14 700 K€ pour la part "continuité de service", tandis que la subvention en annuité, destinée au remboursement des emprunts, serait de 1 020 K€, conformément aux tableaux d'amortissements de ces derniers.



Avec la prise en compte des subventions exceptionnelles d'équipement, la contribution du Département pourrait se résumer comme ci-dessous.



La présentation synthétique des ressources, tant en fonctionnement qu'en investissement, est donnée en annexes 3 et 4.

5.3 - Éléments de comparaison

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	R.R.F. <i>sauf 002</i> K€	R.R.F. €/Habitant	Prévisions R.R.F. K€	R.R.F. évolution %
	2015	2015	2015	2016	2016 / 2015
S.D.I.S. - DOUBS - 25	545 888	47 234,6	86,5	N.C	
S.D.I.S. - EURE - 27	609 226	37 818,2	62,1	N.C	
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	603 337	41 821,0	69,3	N.C	
S.D.I.S. - MARNE - 51	574 966	35 697,0	62,1	36 498,0	2,2%
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 145	36 177,9	62,6	36 339,0	0,4%
S.D.I.S. - SARTHE - 72	597 896	34 453,0	57,6	34 000,0	-1,3%
S.D.I.S. - SOMME - 80	606 700	47 184,0	77,8	N.C	
Moyenne			68,3		0,5%

N.C. = non communiqué

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Contribution Département (Fonct+Inv) K€	Contrib, Dépt €/Habitant	Contribution Com. & EPCI K€	Contribution Com. & EPCI €/Habitant	Contribution Département 2015 / R.R.F.2015
		2015	2015	2015	2015	2015
S.D.I.S. - DOUBS - 25	545 888	25 500,0	46,7	20 437,3	37,4	54,0%
S.D.I.S. - EURE - 27	609 226	23 176,4	38,0	13 702,0	22,5	61,3%
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	603 337	29 366,0	48,7	10 673,0	17,7	70,2%
S.D.I.S. - MARNE - 51	574 966	13 156,0	22,9	21 795,0	37,9	36,9%
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 145	16 193,0	28,0	20 019,8	34,6	44,8%
S.D.I.S. - SARTHE - 72	597 896	18 895,0	31,6	16 112,0	26,9	54,8%
S.D.I.S. - SOMME - 80	606 700	29 645,0	48,9	18 164,0	29,9	62,8%
Moyenne			37,8		29,6	64,1%

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuvent les termes de cette évolution prévisionnelle des ressources et des charges du S.D.I.S. pour l'année 2016 ;
- autorisent le Président à présenter les présents éléments à l'Assemblée Départementale, pour que le Département détermine sa contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre de l'exercice 2016.

Docteur Bertrand ROUFFIANGE
Président du CA.S.D.I.S. 71



Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été
- reçu en Préfecture le **25 NOV. 2015**
- publié le **25 NOV. 2015**

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Adjoint,



Jacqueline FELIX

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2016

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	C.A. 2014	Budget 2015 D.M.1 + D.M.2 + V.C	Simulation 2016
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 492 874	5 696 650	5 696 000
012 Charges de personnel et frais assimilés - TOTAL	25 676 823	26 900 000	27 650 000
65 Autres charges de gestion courante - TOTAL	277 204	297 550	290 000
Total dépenses de gestion des services	31 446 901	32 894 200	33 636 000
Evolution			2,3%
66 Charges financières - TOTAL	626 013	637 000	593 000
67 Charges exceptionnelles	4 154	15 000	25 000
68 Dotations aux provisions	455 000		0
022 Dépenses imprévues Continuité du Service		567 900	166 000
022 Dépenses imprévues Contenir évolution contribution Département		700 000	400 000
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	32 532 068	34 814 100	34 820 000
Evolution			0,0%
<i>68 Opérations ordre entre sections, avec réalisations 2012 et projections continuité sce et A.P.</i>	4 260 920	4 494 000	4 700 000
<i>023 Virement complémentaire à l'inv.</i>		0	0
042 TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 260 920	4 494 000	4 700 000
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE (sauf cessions actif)	36 792 988	39 308 100	39 520 000
Evolution de la section de Fonctionnement			0,54%

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2016

INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	C.A. 2014	Budget 2015 D.M.1 + D.M.2 + V.C	Simulation 2016
Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N	6 419 990	7 029 179,92	5 513 000
Plan Immobilier structurant 1			
Plan Immobilier structurant 2	140 946	3 514 774,92	1 363 000
C.I.S. BOURBON			
ANTARES	478 998	192 000,00	
Véhicules	3 455 118	1 470 000,00	2 000 000
Continuité du service - P.M.I & E.P.I, Santé & équipes spé.	532 613	294 240,00	300 000
Continuité du service - Habillement	840 077	756 000,00	850 000
Continuité du service - Autres équipements	972 238	802 165,00	1 000 000
204 Subventions d'équipements versées	0	65 250,00	0
Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N	2 134 178	2 436 334,37	1 131 000
16 Total dette à rembourser hors refinancement	1 555 446	1 625 000	1 091 000
16 Remboursement de Cautionnements	8 972	9 000,00	20 000
27 Remboursement de Cautionnements	3 093	9 000,00	20 000
020 Dépenses imprévues		65 069,66	63 850
Autres: REPORTS EQUIPEMENT N-1		2 172 067,05	
TOTAL DES DEPENSES REELLES	8 554 168,00	11 767 901,00	6 707 850
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
041 - Opérations patrimoniales	92 636,00	9 039 008	0
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
139 Subventions d'inv. repr. au c/rés	152 898	367 100	357 050
191, 192 Moins-values de cession	24 814	180	
198 Neutralisation de l'amortissement	1 107 048	1 279 000	1 325 100
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 284 760	1 646 280	1 682 150
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 377 396,00	10 685 288,00	1 682 150
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	9 931 564,00	22 453 189,00	8 390 000

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2016

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2014	Budget 2015 D.M.1 + D.M.2 + V.C	Simulation 2016
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des Services			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	470 269	433 000	413 000
74 Contributions Communes & E.P.C.I.	19 960 000	20 019 880	20 079 940
74 Contribution du Département - Continuité du Service	14 663 000	14 663 000	14 700 000
74 Contribution du Département - Intérêts dette structurante	459 153	510 000	510 000
74 Participations diverses	177 781	238 120	230 000
75 Autres produits de gestion courante	15 506	9 000	4 910
013 Atténuation de charges	204 307	172 000	200 000
Total recettes de gestion des services	35 950 016	36 045 000	36 137 850
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	391 133	132 977,64	70 000
78 Reprises sur provisions	410 000		130 000
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	36 751 149	36 177 977,64	36 337 850
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 284 760	1 646 100,00	1 682 150
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE (sauf cessions actif)	38 035 909,00	37 824 078	38 020 000
RESULTAT REPORTE N-1	2013	2014	2015
R 002 Continuité du Service	741 102,00	734 022,36	800 000
R 002 Contenir évolution contribution Département	500 000,00	750 000	700 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39 277 011,00	39 308 100,00	39 520 000

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2016

INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2014	Budget 2015 D.M.1 + D.M.2 + V.C	Simulation 2016
Fonds propres d'origine externe	987 492	1 292 000	970 000
F.C.T.V.A. Continuité du service		504 000	895 000
F.C.T.V.A. Immobilier structurant 1 & 2	987 492	28 000	0
F.C.T.V.A. ANTARES		30 000	75 000
F.C.T.V.A. Avance P.T.Z.		730 000	
Autres recettes financières de l'ANNEE N	11 859	18 000	40 000
16 Remboursement de Cautionnements	3 065	9 000	20 000
27 Remboursement de Cautionnements	8 794	9 000	20 000
Subventions d'équipement reçues	4 280 253	1 020 000	510 000
13 Fonds d'Aide à l'Investissement ANTARES	87 574		
13 Subventions équipement Collectivités locales	4 192 679	1 020 000	510 000
13 Subvention Région ADEME			
13 Subvention du Département - Capital dette structurante	967 679	1 020 000	510 000
13 Subvention Directe du Département - Tous équipements	3 225 000	0	
Fonds propres d'origine interne	0,00	53 935	30 000
024 Produits de cessions des immobilisations		53 934,57	30 000
16 Emprunts et dettes assimilées	426 000	700 000	2 140 000
16 Emprunts Continuité du service	-	-	780 000
16 Emprunts Immo 2 à la charge du Dépt 30 ans	426 000	700 000	1 360 000
Autres: REPORTS FINANCIERS N-1 **16 Emprunt revolving	566 667	793 514,37	
TOTAL DES RECETTES REELLES	6 272 271	3 877 448,94	3 690 000
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
041 - Opérations patrimoniales	92 636,00	9 039 008	
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
28 Amortissement des immo	4 260 920	4 494 000	4 700 000
021 Virement complémentaire	0	0	0
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 260 920	4 494 000	4 700 000
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	4 353 556,00	13 533 008,00	4 700 000
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	10 625 827,00	17 410 456,94	8 390 000
R 001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	2 428 469,12	4 042 732,06	
R 1068 EXCEDENT FONCTIONNEMENT N-1 CAPITALISE	920 000	1 000 000	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)	13 974 296,12	22 453 189,00	8 390 000